



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue par visioconférence le **15 février 2022** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Denis Martin

Sont présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 15 février 2022

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal du 18 janvier 2022

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

Autorisation des comptes à payer au 15 février 2022 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Entente relative à l'implantation d'une ressource dédiée à la problématique des féminicides et de violence conjugale – autorisation de signature

4.2 Avenant No 1 de l'entente relative au prêt de services de policiers affectés à l'escouade régionale mixte de la rive-nord – autorisation de signature

4.3 Embauche de policiers temporaires

4.4 Politique capitalisation et amortissement

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

n/a

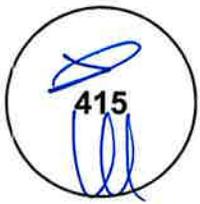
7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance du 15 février 2022



2022-02-007

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : François Robillard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2022 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-008

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 15 février 2022 totalisent un montant de 234 252,52 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 275 849,74 \$ pour la période du 19 janvier au 15 février 2022;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 669,51 \$ pour la période du 19 janvier au 15 février 2022;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 15 février 2022 au montant de 234 252,52 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 19 janvier au 15 février 2022 au montant de 275 849,74 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 19 janvier au 15 février 2022 au montant de 669,51 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-02-009



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 ENTENTE RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UNE RESSOURCE DÉDIÉE À LA PROBLÉMATIQUE DES FÉMINICIDES ET DE VIOLENCE CONJUGALE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et le Ministère de la sécurité publique (le « MSP ») désirent conclure une entente relative à l'implantation d'une ressource dédiée à la problématique des féminicides et de violence conjugale (le « Projet »), dont le mandat spécifique est de mieux accompagner les victimes de violence conjugale, d'accroître la surveillance des contrevenants et de les accompagner vers les bonnes ressources;

CONSIDÉRANT QUE la durée du Projet s'étend jusqu'au 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le MSP assume 90% des dépenses annuelles admissibles, soit respectivement 7 111 \$, 66 150 \$ et 67 950 \$ pour les périodes se terminant respectivement les 31 mars 2022, 2023 et 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** unanimement

D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la régie pour conclure et signer le projet entente tel que déposé;

D'AUTORISER le directeur de police à procéder à l'embauche de la ressource nécessaire pour remplir les obligations de la Régie pour la durée de l'entente;

DE FINANCER la portion des coûts à assumer par la Régie à même les budgets d'opération tels qu'adoptés annuellement par le conseil d'administration de la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 AVENANT NO 1 DE L'ENTENTE RELATIVE AU PRÊT DE SERVICES DE POLICIERS AFFECTÉS À L'ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE DE LA RIVE-NORD – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec et la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes (RPLDM) désirent apporter des modifications à l'entente intervenue entre les parties pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2025 afin de bonifier la lutte contre l'importation, le trafic, l'utilisation et la possession d'armes à feu;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant No 1 prévoit une hausse de la contribution annuelle de la Sûreté du Québec à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour la prestation du policier prêté à l'ERM;

2022-02-010



2022-02-011

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : François Robillard

D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la régie pour conclure et signer le projet d'avenant tel que déposé;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 EMBAUCHE DE POLICIERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** unanimement

2022-02-012

DE PROCÉDER à l'embauche des personnes ci-après énumérées à titre d'agents temporaires, et ce, en date du 15 février 2022 :

Alex KING-LACROIX	Matricule 373
Émile DANSEREAU	Matricule 374
Cédrick DUPUIS	Matricule 375
Blake CARON	Matricule 376
Gabriel HALLÉE	Matricule 377

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la politique de capitalisation et d'amortissement se veut un cadre de référence servant à l'identification et la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et ayant une incidence significative sur la situation financière;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire officialiser les pratiques comptables en vigueur relativement à la capitalisation et à l'amortissement et préciser le cadre de référence concernant les dépenses capitalisables et la durée de leur amortissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : François Robillard

2022-02-013

QUE le conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes adopte la politique intitulée « Politique de capitalisation et d'amortissement », laquelle vise à se doter d'une ligne directrice concernant les dépenses capitalisables et la durée de leur amortissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5. **AVIS DE MOTION**

5.1 n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

6.1 n/a

7. **RÈGLEMENTS**

7.1 n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : François Robillard

2022-02-014

QU'à 16h05, la séance soit levée.

Monsieur Denis Martin
Président

Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier